

**Groupes d'Animation de Quartier
GAQ Nord – 29 novembre 2018****Ordre du jour de la réunion**

1. Validation du compte rendu de GAQ de Mai 2017
2. Ville apaisée – aménagements et premières évaluations
3. Actualité de votre quartier
4. Actualités de la ville
5. Questions diverses

Participants

Environ 60 participants étaient présents lors de cette rencontre dont 48 ayant élargé : Stéphane ACOUNIS, M et Mme ACQUERIN, Isabelle ANCE, M et Mme AUDRAIN, Xavier et Vanessa BENOUARIECHE, Willy BOIVIN, Clément BOURDAUD, Annick BRETECHER, Catherine CAUZIC, Christine CHAUVIN, Michel et Renée COUTURIER, Michel DANIEL, Marie-Ange DESFONTAINE, Guy DOULIN, Charles DROUET, Marie-Claude DROUET, Guillaume FAGOT, Patrice FOUCHER, Alain GILET, Pierre GOBIN, Delphine GUILLOU, Claude HERRMANN, Régis JEROME, Christophe et Stéphanie JOSSET, Suzanne LANGELIER, Maurice LE DUC, Philippe LE HOUILLIER, Erembert LE KERNEC, Thérèse LEBEAUPIN, Helen LEFEVRE, Romuald LORANT, Roland LORET, Nicole MAISONNEUVE, Laurence MESNIER-KOHN, Pierre MESTON, Jean-Richard OOSTERLIMCK, Cécile OUARY, Hervé PODEVIN, Odile PORRACCHIA, Loïc RIVIERE, Jean-Pierre SACHOT, Marie-Thérèse VOLLAND

Participant excusé : Gatien FREYD

Elus de La Chapelle-sur-Erdre : Monsieur le Maire, Fabrice ROUSSEL, Claude LEFORT, Adjoint à la Démocratie Participative et élu coordonnateur du Quartier Nord, Jean-Noël LEBOSSÉ coordonnateur du quartier Ouest et élu à l'Environnement, l'Agriculture et la Transition Écologique, Erwann BOUVAIS, Conseiller municipal, Gisèle LEPINAY, Conseillère municipale, Christian GUILLEMINEAU, Conseiller municipal

2 représentants techniques de la collectivité : Matthias PASQUET (Référént proximité du pôle Erdre et Cens - Nantes Métropole), Laëtitia PIEDVACHE (Mission Agenda 21 et Démocratie participative - La Chapelle-sur-Erdre).

Relevé de discussions

Le support de présentation de la réunion est joint en annexe 1.

Claude LEFORT, élu référent du Quartier Nord, présente l'équipe d'animation du GAQ et détaille l'ordre du jour de la séance.

Il est rappelé que les membres des GAQ qui ont précédemment fourni leur mails ont été sollicités pour proposer des sujets à l'ordre du jour. Les personnes désireuses d'être sollicitées par mail sont donc invitées à fournir leur adresse à agenda21@lachellesurerdre.fr.

Contact : Mission Agenda 21 et Démocratie Participative
24, rue de l'Europe
44240 La Chapelle-sur-Erdre

Le dernier GAQ remonte au mois de mai 2017 en raison de nombreuses réunions organisées pour le PLU-m et de l'absence de la responsable de la Mission Agenda 21 et Démocratie Participative. La nouvelle interlocutrice sur ces sujets est désormais Laëtitia PIEDVACHE.

Compte-rendu de mai 2017

Aucune remarque n'a été formulée sur le compte-rendu du GAQ du 18 mai 2017.

Pour rappel, les compte-rendus de GAQ sont disponibles sur le site de la ville, sur demande auprès de la Mission Agenda 21, dans les bureaux des Impressionnistes, à la direction de l'animation « Espace Familles Pierre de Rosa » ainsi qu'à la Bibliothèque Municipale (actuellement en travaux)

Lors de chaque GAQ, nous vous invitons à remplir des fiches évaluation afin de recueillir votre avis sur l'organisation de la réunion, vos impressions, votre satisfaction. Elles permettent de nous améliorer dans l'organisation de ces temps d'échanges et de répondre précisément à vos interrogations.

Ville Apaisée : aménagements et premières évaluations

La démarche de Ville apaisée a été menée en concertation avec les habitants en GAQ et a permis d'aboutir à un plan de modération des vitesses à La Chapelle sur Erdre dont le déploiement de zones à 30 km/h.

Trois secteurs prioritaires d'aménagements avaient été identifiés : le quartier de Bouffay, le centre-ville et le quartier de Gesvrine.

Les aménagements suivants ont été réalisés ou sont en cours de l'être :

- Centre-ville : seul un aménagement a été réalisé, le plateau Avenue de la Roussière ; pour le reste, il ne s'agissait que de modification de signalisation et du marquage au sol « Zones 30 » aux différentes entrées de la zone du centre-ville
- Quartier de Bouffay : les aménagements ont été plus conséquents, ce quartier étant souvent emprunté pour éviter les nœuds de circulation. Ainsi, un plateau Rue Mendès France, deux dos d'âne Avenue Mozart, un coussin berlinois et une écluse Rue Ravel ont été réalisés ainsi qu'un marquage au sol « Zone 30 » sur cinq portes de zone. Des comptages de vitesse ont permis de constater une baisse des vitesses moyennes malgré des infractions toujours commises (40% des automobilistes entre 30 et 40 km/h)
- Quartier de Gesvrine : les travaux sont en cours et se prolongeront jusque début 2019. 13 points d'entrées seront matérialisés au sol avec des passages piétons. Un plateau sera réalisé au carrefour du Boulevard de l'Hôpital et de la Rue des Grives. A noter que les Boulevards de Gesvres et Jacques Demy sont des voies principales et qu'elles passeront à une limitation de vitesse à 50 km/h (contre 30 aujourd'hui) avec des imitations ponctuelles à 30 km/h. Pour compléter ces aménagements, des trottoirs, la chaussée et des ralentisseurs seront rénovés.

Au-delà de ces trois secteurs, l'objectif est bien de poursuivre la diminution des vitesses sur l'ensemble de la commune.

Questions/Remarques :

- Il est constaté que La Chauvais n'est pas du tout un axe apaisé :

Des aménagements ont été réalisés mais ils ne résolvent pas tout. Toutefois, les comptages effectués marquent une réduction des vitesses. En effet, avant les aménagements, 85% des automobilistes roulaient à 70km/h, aujourd'hui ce taux est abaissé à 43km/h.

Il est affirmé que les comptages ne sont pas faits au bon endroit et devraient être installés entre les deux écluses.

De nouveaux comptages seront donc réalisés à cet endroit.

- La signalisation centrale horizontale au sol n'est pas faite et pose problème au niveau du virage de La Brosse :

Le marquage au sol n'est pas conseillé en agglomération d'autant qu'il incite les usages à prendre de la vitesse. La limitation est déjà à 50km/h à cet endroit mais des comptages de vitesse pourront être également réalisés. De même qu'au niveau des limitations 70 et 50.

Actualités du quartier

Problème d'inondations sur le cheminement créé entre la Guillaumière et le point de vente de légumes en raison de la mauvaise qualité du revêtement

Problème de stationnement Chemin de la Planche : des voitures sont stationnées de part et d'autre et il y a un manque de visibilité au niveau du giratoire

Pour le stationnement, ce problème sera signalé à la police municipale qui pourra passer constater les infractions.

Absence et réfection de trottoirs

L'absence de trottoirs est constatée rue de la Hillet (en arrivant sur La Brosse) où il manque 30 mètres de trottoirs ainsi qu'au rond-point et au ralentisseur de la Hillet. Le même constat est fait Rue de la Chauvais. Et Rue des Pâtures, l'éclairage public est placé au milieu du trottoir.

Sur ce dernier point, il est indiqué que des aménagements sont prévus Rue de Gaulle.

Il est aussi rappelé la volonté municipale de prendre en compte le vécu des habitants dans un objectif de sécurité des personnes. Des budgets sont dégagés pour les aménagements et les trottoirs et les marges de manœuvre pour faire d'autres aménagements sont maintenant plus importantes dans la mesure où les routes de La Chapelle sont désormais sous gestion métropolitaine.

Busage Bois-Rivaux

Des busages sont réalisés lors des aménagements lorsqu'ils sont nécessaires mais il faut veiller à conserver une largeur de voirie suffisante pour laisser passer les véhicules et porter une attention particulière au paysage et aux impacts environnementaux, notamment l'accélération de l'écoulement des eaux.

La desserte en transports en commun

La mauvaise desserte du quartier Nord par les transports en commun est soulignée : le circuit TAN Nord ne passe pas beaucoup, le Proxitan ne répond pas à toutes les demandes et il n'est pas possible de bénéficier des cars LILA passant à proximité. Pourquoi ne pas étendre les horaires du Proxitan pour des besoins réguliers ?

Un courrier a été adressé par les élus à la SEMITAN pour évoquer cette situation. A ce jour, les horaires du TAN Nord sont calés sur les horaires de lycée pour rejoindre les lignes structurantes. Les lignes sont mises en place en fonction de l'utilisation qui en est faite et dans le cas présent, il n'y avait pas assez d'occupant. Pour autant, une étude sera à relancer et les résultats seront présentés.

Il est fait mention d'un projet d'expérimentation d'une ligne Treillières-Nord de La Chapelle -Gare de l'Aulnay mené par le Conseil régional qui peine à voir le jour dans la mesure où différentes collectivités sont parties prenantes.

Il est assuré le soutien de la métropole à ce type de réflexion qui est prête à travailler avec la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres et la Région.

S'agissant du Proxitan, ce service est plutôt dédié aux personnes en situation de handicap et hors période de pointe. Les véhicules sont calibrés pour accueillir 8 à 9 personnes en situation de handicap. Il peut intervenir en service à la demande d'arrêt en arrêt entre 9h et 16h15, puis de 19h30 à 22h (pour tout renseignement, site de la SEMITAN ou au 02 51817878). Le constat est partagé et une expérimentation de dispositifs est en cours pour desserrer la tension sur ce service.

Passage de tracteurs Chemin de la Guillaumière : de nombreux tracteurs y passent à une vitesse excessive et proposition avait été faite de mettre des plots en bois.

Il est rappelé que ce chemin est à usage agricole et que même si certains usages sont à déplorer, l'objectif n'est pas de fermer ces routes. La mairie est intervenue auprès de l'exploitant pour échanger sur le problème de vitesse.

Déploiement de la fibre optique

Le déploiement est opéré à La Chapelle sur Erdre par l'opérateur d'infrastructure Orange qui s'est engagé à desservir toute la Ville d'ici 2020. A ce jour, les armoires de rues ont été installées ce qui permet aux bâtiments d'être adressables. Ils deviennent raccordables dès lors que le raccordement entre l'armoire de rue et le point de branchement optique a été opéré. Le logement est alors éligible à la fibre optique. C'est alors à chaque propriétaire de contracter un abonnement très haut débit auprès du fournisseur de son choix. Il est rappelé qu'Orange a l'obligation d'informer les autres opérateurs lorsque la fibre est déployée afin que ces derniers puissent proposer leurs offres. Il est aussi noté que les travaux nécessaires pour la liaison fibre à l'intérieur de chaque propriété est à la charge des habitants.

Le déploiement du réseau est également en cours : il se fera à partir du réseau souterrain s'il existe ou par voie aérienne sur poteaux. Orange a conventionné avec ENEDIS pour utiliser ses poteaux et si ce n'est pas possible, pour des raisons de calcul de charge ou de sécurité pour le personnel intervenant, d'autres poteaux seront implantés.

La Ville a peu d'information sur le calendrier précis, Orange décidant du planning des travaux. Pour suivre l'évolution du chantier, il est possible de se rendre sur le site d'Orange : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Une réunion avec Orange et Monsieur le Maire aura lieu en janvier, des informations plus précises seront alors apportées.

Calendrier prévisionnel du PLU-m

L'enquête publique s'est déroulée jusqu'au 19 octobre 2018, ce sont près de 3 000 remarques qui ont été formulées sur le territoire métropolitain dont 300 émanant de La Chapelle-sur-Erdre.

Un premier rapport des commissaires enquêteurs sera remis en décembre à Nantes Métropole qui formulera des remarques d'ordre général. Les maires verront l'ensemble des remarques et donneront leurs avis en toute cohérence avec les autres communes et dans le respect des règles édictées. Puis, un second rapport sera rédigé pour fin janvier et sera consultable en ligne. Des évolutions sont possibles mais on ne sait pas encore à quel niveau, les réponses apportées le seront en toute cohérence avec les autres communes et dans le respect des règles édictées.

Toutes les remarques formulées recevront une réponse mais il n'y aura pas de réponse individuelle par courrier. L'ensemble des réponses seront consignées en annexe de la délibération.

Le Conseil métropolitain délibérera le 5 avril 2019 et le PLU-m sera opposable à partir de fin avril environ. Une question est posée sur les espaces boisés classés qui empêchent toute évolution de la parcelle et les espaces boisés protégés qui à l'inverse n'empêchent pas l'évolution de la parcelle. Sur cette question particulière, une réponse sera apportée et si besoin est, il sera encore possible de porter un recours auprès de la justice.

Aménagement foncier

Le projet d'aménagement foncier a démarré en 2001 avec l'objectif de maintenir l'agriculture de proximité en zone péri-urbaine en réorganisant le foncier pour permettre de dégager des unités foncières cohérentes susceptibles d'être exploitées par de nouveaux agriculteurs. Ce projet concernait 1 500 hectares de terres agricoles sur les quartiers nord et ouest de la commune. Ce projet permet également de favoriser l'accès aux paysages naturels en travaillant sur la réalisation de cheminements. Un groupe de travail y est d'ailleurs dédié, regroupant les différents usagers. A terme, il est prévu la réalisation d'un topo-guide et la mise en ligne de fiches de circuits.

Pour La Chapelle-sur-Erdre, ce sont donc -67% de parcelles, 106% du bocage reconstitué et 11 km de chemins en cours de création pour assurer la desserte des parcelles.

Aujourd'hui, nous sommes dans une deuxième phase de travaux connexes qui consiste en des travaux de réfection et de création de chemins et d'accès parcellaires, de plantations de haies bocagères et de défrichement. Une dernière phase se déroulera à compter de l'été 2019. Le budget global s'élève à 722 000 € dont une partie est pris en charge par le conseil départemental.

A titre d'illustration, une liaison agricole a été ouverte entre la rue Charles de Gaulle et la route de Massigné qui permet de desservir les parcelles agricoles de la zone et qui offre aussi un nouveau passage aux piétons et vélos. Au Nord, il y a deux projets pour sécuriser les liaisons (entre la Brosse et Mouline et entre La Brosse et l'Epau)

Plus globalement, la Commune travaille à l'ouverture d'un circuit multi-usages au Nord, à La Brosse, d'un circuit équestre et d'un circuit VTT au Centre-Sud qui passeront en crête du Gesvres.

Une question est posée sur l'accès au dossier complet de financement de l'aménagement foncier. Les

chiffres sont publics et l'accès est possible via la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA).

Une autre question porte sur une demande d'aménagement d'une aire de jeux pour enfants dans le quartier dans le cadre des acquisitions foncières menées. Ces acquisitions foncières se sont faites dans la démarche d'aménagement foncier mais il n'y a pas de réserve foncière publique dans le secteur.

Reconstruction du restaurant de la Maison de la Solidarité

Un nouveau restaurant solidaire sera construit à proximité de la salle communale dédiée à la paroisse où y seront faits des travaux d'adaptation pour un montant de près de 710 000 €. Le chantier débutera à l'hiver 2018 pour une durée de un an. Le modulaire existant sera détruit après.

Village solidaire

Trois anciens logements de fonction situés à proximité de l'école des Landes de Mazaire seront rénovés pour y accueillir les Restos du Cœur et le Vestiaire de la Porte Ouverte Chapelaine. Il s'agit de travaux de rénovation interne et d'isolation par l'extérieur, d'accessibilité, de désamiantage et de la construction de locaux de stockage et d'un auvent, pour un budget de près de 480 000 €. Le chantier démarrera début 2019.

Questions diverses

Projet de déchetterie

Les acquisitions foncières ont été faites et les études seront finalisées en 2019 pour un lancement des travaux en 2020.

Une plate-forme de compostage est également en projet.

Un travail avec la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres a été engagé pour mutualiser l'utilisation de la déchetterie de Grandchamp mais les échanges n'ont pas abouti, les règles de gestion et le système de calcul n'étant pas les mêmes.

Bruit des pompes à chaleur

Il sera vérifié s'il est possible de voir dans les permis de construire l'orientation des pompes à chaleur.

Gare de l'Aulnay

La visibilité n'est pas bonne lorsque des piétons traversent de nuit : ce problème sera étudié

Est-il possible de créer un parking à vélo côté Perrières ? C'est à étudier mais le parking vélo est situé de l'autre côté au plus proche de l'arrêt de tramtrain.